



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 21 MARS 2022

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan - RUCH Yannick – SCHMITT Dominique – PFISTER Monique – LEONHART Caroline – LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia – SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER Cédric - KLOPFENSTEIN Martine – LENHARDT Olivier

Absents excusés : DA SILVA ADRIANO Valérie – procuration à RUCH Yannick
SEIBERT Sandra (pas de procuration)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR de la séance du 31 janvier 2022
- 3- Compte rendu des délégations
- 4- Taux de la fiscalité directe locale
- 5- Environnement : fleurissement et nettoyage de printemps
- 6- Collecte de dons
- 7- Dossier communication
- 8- RPI / Périscolaire
- 9- Divers

DECISIONS PRISES :

M. le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, portant sur les préparations budgétaires 2022. Ce sujet modifiera l'ordre du jour et sera évoqué en point 4.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Caroline LEONHART est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 JANVIER 2022

Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire informe l'assemblée de l'acceptation d'un don du Comité de Gestion de la salle polyvalente à hauteur de 660 €.

4. PREPARATIONS BUDGETAIRES 2022

Pour arriver à équilibrer le budget, il y aura lieu soit de générer de nouvelles recettes, soit de réduire les dépenses.

Le fonctionnement du périscolaire impactant fortement le budget, des réflexions ont été menées afin de réduire les dépenses par ailleurs en attendant des solutions pérennes (réduire la consommation électrique, notamment au niveau des bâtiments communaux, actions sur les besoins en combustibles, paiement des charges réelles de l'AGF pour le périscolaire,...).

5. TAXES DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Par délibération du 1^{er} avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 23,17 %	208 020,00 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 74,65 %	<u>18 364,00 €</u>
	226 384,00 €

Il est proposé de revoir le taux d'imposition à partir de 2022 et d'appliquer une augmentation de 6 % sur la taxe foncière, tant sur les propriétés bâties que sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'augmenter la taxe foncière de 6 % et vote les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 24,56 %	220 501,00 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 79,13 %	<u>19 466,00 €</u>
	239 967,00 €


6. ENVIRONNEMENT : FLEURISSEMENT ET NETTOYAGE DE PRINTEMPS

M. le Maire propose une mise en concurrence des Fleurs BERNHARD à Ingwiller et de l'horticulture BURCKEL à Zutzendorf concernant le fleurissement.

Un nettoyage de printemps est prévu le samedi 23 avril 2022. Rendez-vous est donné à 9h00 à la salle polyvalente.

7. DONS / SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

 **D'accorder** une subvention à hauteur de 100 € à l'Association « Une Rose un Espoir » ;

 **De ne pas attribuer** la subvention supplémentaire de 1000 € demandée par la médiathèque.

8. DOSSIER COMMUNICATION

Un groupe de travail est créé pour la rédaction d'un bulletin communal.

Une date de réunion sera à convenir entre les différents membres du groupe.

9. RPI / PERISCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des groupes scolaires et périscolaires d'Otterswiller, de Furdenheim et de Nordheim, avec des représentants de la COMCOM Hanau La Petite Pierre, de la CAUE du Bas-Rhin et des représentants de différentes communes.

Le bâtiment qui abrite le périscolaire de Wimmenau à l'heure actuelle ne pourra faire l'objet d'une habilitation sans investissements très conséquents au préalable.

La COMCOM Hanau La Petite Pierre est prête, dans le cadre du RPI, à prendre en charge l'investissement et le fonctionnement d'un nouveau bâtiment périscolaire dans le prolongement de la médiathèque.

M. le Maire propose de donner l'accord à la COMCOM pour entamer les premières démarches liées à la construction d'un nouveau bâtiment périscolaire sur la commune de Wimmenau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de donner l'accord à la COMCOM Hanau La Petite Pierre afin de lancer les démarches relatives à la construction d'un nouveau bâtiment périscolaire sur la commune de Wimmenau, dans le prolongement de la médiathèque.

10. DIVERS

- M. le Maire informe de la visite de l'Architecte des Bâtiments de France le 17 mars 2022 ;
- A partir du mercredi 6 avril 2022, le marché hebdomadaire sera redynamisé avec davantage de producteurs, des animations pour les enfants,...

Le secrétaire :

Lu et approuvé
Les conseillers :